

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de
M. Thierry LEGIRET),
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

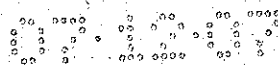
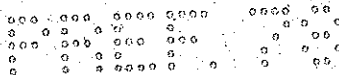
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

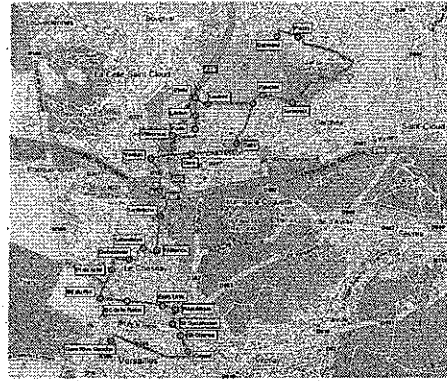
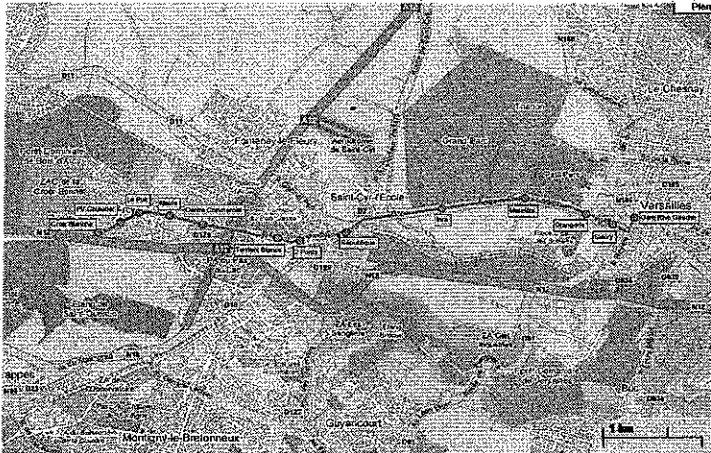
N° de l'ordre du jour :

2007.12.20 : Convention pour l'exploitation de la ligne de transport public n°027-027-011 à Bois d'Arcy.

- M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**



**LIGNE DE TRANSPORT PUBLIC 027.027.011
Bois d'Arcy – Versailles Rive Gauche**



Depuis le 1^{er} janvier 2007, la responsabilité du conventionnement des lignes de transport collectif desservant la commune de Bois d'Arcy incombe à Versailles Grand Parc.

La ligne 027-027-011 effectue une desserte interurbaine entre Bois d'Arcy et Versailles Rive Gauche. Une extension entre Versailles et Rueil-Malmaison permet la desserte des établissements scolaires de Danielou et Passy-Buzenval. Elle comporte également une sous-ligne qui assure la desserte du lycée Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole.

Cette ligne fonctionne du lundi au dimanche. Sur le tronçon principal de la ligne, entre Bois d'Arcy et Versailles, avec 46 allers et retours pour les jours de la semaine.

Cette ligne est bénéficiaire et fonctionne aux risques et périls du transporteur.

La convention proposée par la société exploitante Hourtoule prévoit :

- une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2008,
- la mise en place d'une charte de qualité qui précise les obligations de l'exploitant en matière de qualité de service.

Pour cette convention, aucune participation financière n'est demandée à Versailles Grand Parc.

Ce conventionnement permettra au transporteur de bénéficier du programme d'aide du conseil régional en faveur du renouvellement du matériel roulant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

1. *approuve le projet de convention pour l'exploitation de la ligne de transport n° 027-027-011,*
2. *autorise le président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Guéant', written over a horizontal line.

Pascal Guéant
Directeur général des services

0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000